

26-03-15 Administration Générale – Administration Générale

Bilan des acquisitions et des cessions immobilières – Année 2025

Monsieur le Maire expose :

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Conseils Municipaux doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières et ce, dans le but d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les Collectivités Territoriales. Vous le trouverez donc ci-dessous.

ACQUISITIONS

Désignation du bien	Localisation	Réf. cadastre	Origine de propriété	Identif. du cédant	Identif. du cessionnaire	Condi-tions de la cession	Montant
Terrain bâti et non bâti	Centre Bourg	Parties parcelles AH161, AH 162, AH 163, AH164, AH 165, AH 166, AH 167, AK168, AH 169, AH 170, AH160b et AH427d pour construire l'immeuble le Clos Marguerite	Personne privée 12/05/2025	A2S IMMO ou autres entités juridiques	Commune	Amiable	Euro symb

CESSIONS

Désignation du bien	Localisation	Réf. cadastre	Origine de propriété	Identif. du cédant	Identif. du cessionnaire	Condi-tions de la cession	Montant
Terrain bâti et non bâti	Centre Bourg	Parcelle AH 170	Commune 17/02/2025	Commune	A2S-IMMO ou autres entités juridiques	Amiable	157 000 euros
Terrain bâti et non bâti	Salle Atelier + espaces devant salle Atelier	Parcelle AH479 et AH482	Commune 23/06/2025	Commune	A2S-IMMO ou autres entités juridiques	Amiable	127 000 euros
Terrain bâti	Place Denis Ferréol	Parcelle AD 267	Commune 08/09/2025	Commune	Mr et Mme SEN	Amiable	200 euros

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2025.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 3 mars 2026**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 2 mars 2026

26-03-15 Administration Générale – Administration Générale

Bilan des acquisitions et des cessions immobilières – Année 2025

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par liste à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 27 sur lesquels il y avait 20 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo

Etaient absents et excusés :

MM. BISACCIA Michèle - REPELLINI Raymonde - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - JOLY Florence - MOURGUES Corinne - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme BISACCIA à Mme PAPIN
M. ACHARD à M. DI PAOLO
Mme MOURGUES à M. MOUNIER

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :